



Ste sarl alice avantages, gains confirme,par huissier, 10000 euro

Par **gorce**, le **18/07/2010** à **00:08**

Bonjour, rnrnle 26/6/2010; la dite societe, m inforforme, que je suis la seule a avoir, gagner, un cheque certifie; par leur directeur financier; edouard valentin. et qu il a donner, ordre, de, me regler, ce cheque, sous, 48h. j ai, repondu avec accuse de reption a leur demande, et, ils m, ont retourne, l acusse, de recption. cette semaine? je recois, de leur part, une procedure expresse, d envoi de mon cheque. garanti. avec dans le courrier, certificat, valide par huissier et v en acte ii; que cette meme, personne, est a meme, de reclamer; la somme mise, en jeu en premier prix. j ai donc envoyer; le bon de reclamation, du cheque, avec un nouvel accuse de reception, cet envoi, a ete fait; le 12 juillet, 2010; avec, ma reponse sur le bon de reclamation, signe, de ma main. ce ertificat valide, a ete signe, par mme helene robert, directrice, generale, de la societe, cela; fait 6 jours, que j attends, le retour de ma; commande, que j ai regle; par cheque. j essaie de les joindre, mais je dois laisser, un message, car, leur ne je ne peux, les joindre au n de tel 04.93.71.72.15, qui correspond, a un membre de la societe. et quand, je fais, l autre n de tel 0.89.23.72.33. c est un repondeur automatique. toutefois, je peux, me tromper; mais ca me parait; un peut; bizarre. qu en pensez vous? merci; de me repondre.

Par **poupette**, le **18/07/2010** à **23:29**

bonjour nje viens de lire votre message et je suis dans le même cas que vous j'ai reçu leur courrier au même date que vous j'ai tout fais dans les délai et je viens de recevoir aujourd'hui un autre courrier me demandant de passer une deuxième commande pour recevoir mon chèque alors que que j'en ai déjà fais une que je n'est pas reçu et dont ils ont déjà encaisser le chèque mje compte donc aller porter plainte et pas seulement si vous voulez vous joindre a

moi ou en parler n'hésitez pas rnmerci rnavis a tous les gens arnaquer je ne laisserez pas tomber n'hésitez pas!!!!!!!

Par **hudhomme**, le **20/07/2010** à **14:56**

Bonjour, moi aussi je suis le même cas que vous j'ai aussi reçu un premier courrier de leurs part en disant que j'étais gagnante d'un chèque de 10.000 E en sachant que j'avais déjà la première fois fait une commande et je n'ai jamais reçu mon produit commandé la ce matin j'ai reçu a nouveau un autre courrier de leur part j'ai rempli le petit coupon ou que c'est marquer demande express de chèque et j'ai coché la premiere case et j'ai aussi marquer une lettre a l'attention de Mme Emilie Plume en marquant que j'ai déjà effectuer une premiere commande et que j'exige a que ma commande sois chez moi avec le chèque gagnant sinon sa sera une plainte déposer car c'est quand même pas normal . Je vais essayer de téléphoner au siège social pour en avoir le coeur net .

Par **poupette**, le **21/07/2010** à **11:36**

bonjour rnvous avez bien fais mais a mon avis il ne vont pas vous répondre beaucoup de gens ont essayer et non jamais eu de reponsernpouvez vous me tenir au courant .rnmerci

Par **isservilles**, le **01/09/2010** à **20:01**

bonjour,j'ai reçu le 1er courrier au mois de juin et si on lit bien (avec une loupe)on peut tres bien ne rien commander mais le cheque ne serAIT(subjenctif) qu'en juin 2011(cela m'a fait perdre un timbre)depuis j'ai reçu plusieurs fois le courrier:gain de 10 000 eurosrn1-si c'etait vrai pourquoi font ils des economies sur le timbre(courrier lent)rn2-dans l'extrait du reglement il est noté:jeux sans obligation d'achat

Par **tofmanu**, le **02/09/2010** à **18:09**

bonjour a tous j'ai reçu le même courrier que vous de alicé avantages ,on n'ai le jeudi 2 septembre 2010,une notification d'attribution de chèque bancaire d'une valeur de 10.000.00 euros tirage au sort effectué en présence d'un huissier de justice par un certain maître franck,et certifié par Mme Emilie plume qui d'ailleurs ne gsisste pas et je trouve bizarre que avec un petit chiffre d'affaire il puisse donnée a autant de personne des chèques de 10.000.00 euros c'est une société qui arnaque les personnes sensible les des gens dans le besoin . ils sont sans scrupule ils on eu déjà des procès a leur avantage il connaisse bien les loi publicitaire et il jouis de sa .les lois son faite pour se genre d'escroc alors que peut on faire? rien du tout des gens qui n'avais rien et qui espérais avoir un chèque de 10.000.00 euros on perdu le procès et on été obligé de payer la somme de 1500euros a alicé avantage .Il gagne systématiquement les procès a croire que la justice de nice est dans le coup il savez bien qu'il ne risque rien alor que peut on faire pour arreter ses escrocs il faut qu'il paye a leur tour il faut

se rassembler et agir a plusieurs et alerter la presse. je pense qu'il ne faut pas les lâcher comme sa je suis pour que tout les personne qui on reçu le même courrier se rassemble et la je pense que sa pourra bouger salutation a tous cordialement christophe.

Par **fanny**, le **07/09/2010** à **08:47**

bonjour je vous écrit ce message pour savoir ci yen na qui on le maime qua que moi un jour je recoic une envelope en me disanque javait gagner la somme de 10000 euros de cher alicé avantage il mon dit que ca était comfirmer par un huissier et que je recevrait la somme sous un delet de 15 jour mais cela fait déjà 2 mois et jai toujours pas recue mon gain dite moi comment faire pour les conctacterjai essayer des numerot mais c'est un repondeur a chaque fois fanny[

Par **jbd**, le **10/09/2010** à **20:21**

bonjour , j ai reçu le premier courrier (auquel je n ai pas répondu) puis le deuxieme pour me relancer , franchement , ils vous annoncent que vous avez gagne 10 000 e sans etre client de quoi que ce soit , les deux courriers ont fini a la poubelle , il ne faut pas croire au pere noel , recevoir 10 000 euros sans etre clienthum !

Par **Marc**, le **19/09/2010** à **01:41**

Bonjour,rnJe viens juste de jouer au "carré magique", ceci ayant apparue en pub sur un des sites que je fréquente.rnJe vous tiendrai au courant, mais vraisemblablement il s'agit bel et bien d'une nouvelle arnaque. Si tel est le cas, je me joindrai à vous afin que nous déposions une plainte commune contre cette société. C'est le seul moyen d'avoir gain de cause !